



## CTSD (DRAAF-DAAF) du 15 février 2018

Intervention préalable de la FSU

Réponses de l'administration

Points à l'ordre du jour :

- environnement de travail numérique
- expérimentation d'un droit de dérogation donné aux préfets
- retour sur les dialogues de gestion 2018

### Intervention préalable du SNUITAM-FSU

Tout d'abord, nous réitérons le point 1 de l'intervention préalable de la FSU faite lors du CTM du 8 février dernier suite aux premières annonces du gouvernement, sur le volet ressources humaines des chantiers transversaux, à la sortie de la réunion du comité interministériel de transformation publique (CITP). Nous pouvons en faire à nouveau lecture, si vous le souhaitez, et demandons à ce qu'elle soit reprise dans le procès-verbal.

Ensuite, nous appelons votre attention sur le temps long, nécessaire aux équipes, pour retrouver un fonctionnement permettant l'exercice des missions dans des conditions meilleures. Nous n'y sommes pas encore pour ce qui concerne la fusion des directions régionales, et ce après plus de 2 années. Nous vous rappelons notre intervention, lors du dernier CT SD qui mettait en exergue le lien entre dégradation de la santé des personnels et le changement permanent.

De ce qui nous remonte aujourd'hui, on voit que les agents se plaignent toujours de la gêne occasionnée par l'insuffisance d'équipement.

Ainsi, sur la visio conférence de poste à poste (JITSI), qui devait permettre de faciliter le travail sur sites distants mais qui, dans les faits, n'est toujours pas opérationnelle pour tous. Ou en sommes-nous aujourd'hui de l'installation des caméras, des micro-casques et des formations afin que chacun puisse utiliser cet outil ?

Nous vous signalons les tensions engendrées sur les pools véhicules, la fatigue des personnels qui doivent régulièrement se rendre sur des sites très éloignés, dans les régions XXL par exemple.

Ainsi, sur les délais de réception du courrier, des agents demandent que soit mis en place une traçabilité du suivi du courrier, l'arrivée tardive de celui-ci pouvant avoir une incidence sur leur travail (délai de réponse dépassé).

Vous nous avez dit, lors du dernier CTSD que des actions étaient en cours et devaient déboucher sur la multiplication par 2 du débit RIE et l'équipement en fibre des sites qui n'en sont pas pourvus d'ici la mi-2018. Qu'en est-il ? Même questionnement sur les annuaires et les listes de diffusion dont un gestionnaire local d'administration devait être en charge.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que les agriculteurs se sont fortement mobilisés, dans toute la région Occitanie pour protester contre l'exclusion de centaines de communes du classement en zone défavorisée, synonyme d'aides compensatoires de l'union européenne. Aucune information n'a été faite aux collègues de cette région, qui vont au travers leurs missions au contact des agriculteurs. Nous déplorons cette situation. Il est de la responsabilité de la hiérarchie de prévenir tout risque de dérives et d'agressions dans de telles situations.

Alors que les manifestations continuent et s'amplifient en Occitanie, en Nouvelle Aquitaine et en Centre Val de Loire, l'administration centrale, n'a à ce jour fait aucun communiqué auprès de ces agents qui sont tous les jours sur le terrain. Par ailleurs, on constate que la communication fonctionne bien quand il s'agit de demander aux agents de ne pas répondre aux journalistes.

Pour terminer, nous vous demandons communication d'un document écrit concernant le dialogue de gestion. Pour le SNUITAM-FSU, si ce CT-SD a une raison d'exister, c'est pour beaucoup au travers le suivi des moyens.

**Vous pouvez voir notre intervention sur les déclarations faites par le gouvernement au sortir du CIP dans notre compte-rendu du CTM du 8 février 2018**

## **Réponses de l'administration aux déclarations préalables**

### **Sur action publique 2022**

Il y aura réunion du groupe de travail « action publique 2022 » le 6 mars.

Concernant le ministère, il n'y a pas de décision de prise, pas d'information supplémentaire par rapport à celles fournies au CTM. La secrétaire générale ne pense pas qu'il faille attendre un véritable bouleversement sur les missions. L'interrogation porte sur la gouvernance actuelle du FEADER qui pose problème : faut-il aller jusqu'à une recentralisation ? A voir avec les conseils régionaux.

Sur l'organisation des services déconcentrés, le ministère défend le multi sites et souhaite ne plus impacter les services déconcentrés mais plusieurs scénarios sont avancés concernant l'organisation territoriale :

- Le statut quo
- La remise en cause de l'organisation actuelle avec accentuation de la notion de métiers et régionalisation accrue dans laquelle le ministère pourrait s'inscrire si la DGCCRF devait sortir. Le ministère est plutôt dans la position de ne pas bouleverser les DDI.
- L'option de mutualisation départementale, notamment sur les fonctions support. Sur le niveau régional, le ministère est opposé à une mutualisation mais la secrétaire générale fait entendre le poids de nos 12% d'effectifs.
- Une modularité de l'organisation dans certains départements, au main des préfets, en fonction des territoires
- Une articulation entre services déconcentrés et agences qui existent ou à créer

Pour la secrétaire générale, à ce stade, aucune option n'est arbitrée mais les sujets des uns impactent les sujets des autres.

### **Sur la charte d'encadrement**

Des services s'en sont emparés, d'autres non. Un travail est actuellement en cours sur l'ensemble des actions du plan managérial et donc sur la communication autour de la charte.

La secrétaire générale demande à ce que la charte d'encadrement fasse l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du CTM.

### **Sur le temps de travail et le RIALTO**

La problématique de journées de travail qui dépasseraient souvent, avec les déplacements, une amplitude de 12 heures a été portée par certaines organisations syndicales avec demande de réunion d'un groupe de travail en vu de modifier les RIALTO. Cette problématique serait d'ailleurs antérieure à la fusion des DRAAF d'après une organisation syndicale.

Il est pour la secrétaire générale prématuré de lancer un groupe de travail. Elle souhaite en préalable avoir un débat avec les DRAAF, voir ce qu'il en est DRAAF par DRAAF sur les déplacements plus longs qui perturbent la durée journalière de temps de travail des agents, sur les agents qui doivent se déplacer et qui ne peuvent partir la veille au soir. Il faudra également voir comment quantifier, mesurer ces extensions de journée de travail.

**Le SNUITAM-FSU n'avait pas eu de remontées sur cette problématique mais, si des agents souffrent de conditions de travail et de vie dégradées du fait de déplacements trop nombreux et à de trop longues distances, les conséquences sur leur santé ne seront pas gommées par une modification du RIALTO qui leur permettrait, par exemple, de récupérer une journée par mois au lieu d'une demie. Ce sujet est d'importance pour les agents concernés dans les régions XXL et ne doit pas être traité à la légère.**

**Le SNUITAM-FSU attend donc que vous lui fassiez remonter votre vécu afin d'avoir une vision claire de la situation. Nous verrons ensuite les possibles actions, au vu de la situation (remontée au CHSCT ministériel avec demande d'enquête, possibilité de faire jouer le droit de retrait).**

### **Sur l'absence de communication face à la mobilisation des agriculteurs**

L'administration annonce que des éléments ont été fournis pour faire de la pédagogie et que les agents ont à disposition le guide de prévention des agressions.

**Pour le SNUITAM-FSU, ce n'est pas suffisant en période de crise. Les agents doivent avoir des consignes claires à chaque moment de grande tension pour ne pas se mettre en danger.**

L'administration concède qu'il faut pouvoir repousser la date d'une visite terrain ou ne pas y aller seul. C'est bien, mais il faudrait que la hiérarchie montre en redonnant ces consignes qu'elle se soucie des agents

## Points à l'ordre du jour

### Point d'information sur l'environnement de travail numérique de l'agent

**Vous trouverez en pièce jointe le power point qui nous a été présenté en séance ; Aussi nous ne reprendrons pas toute la présentation.**

Sur la **visio conférence** : des salles sont en cours de rénovation en administration centrale avec un point pour les visio conférences interministérielles.

**JITSI** vient en complément pour les Web conférences (performant pour le partage de documents). L'administration préconise de ne pas équiper tout le monde mais plutôt de petites salles de réunions dédiées. C'est pour elle un outil complémentaire de la visio classique donc pour les directeurs ou en partage.

Il y a déjà eu une augmentation très significative des bandes passantes dans les DRAAF mais pour certain sites, il faut en préalable faire arriver la fibre optique. Les établissements d'enseignement seront également équipés.

Rien ne s'oppose à ce que toute les administrations de l'Etat utilise JITSI, ensuite, pour les autres partenaires, ils pourront rejoindre les conférences via internet (fin 1<sup>er</sup> semestre 2018).

Sur l'évolution de la **messagerie** : une bascule est prévue dans un premier temps sur la messagerie du METES (mélanie) dans l'attente de la messagerie collaborative de l'Etat qui doit être construite sur la base de celle du METES. L'administration dit de ne pas s'inquiéter car l'écran de messagerie ne changera pas.

Tous les **postes des agents** auront sur leur poste la double offre libre office et microsoft office puisque aujourd'hui, selon les situations, les deux sont utilisés.

Sur le **serveur « SIG »**, une recentralisation du serveur LINDA sur Toulouse est prévue avec mise en place d'un bureau virtuel dont le premier usage concernera les données géographiques

Sur les **imprimantes** : la direction des achats de l'Etat a lancé le marché, le ministère y adhère.

Sur la **refonte du système d'information** : il est mis en attente pour être en phase avec action publique 2022. Le service de la modernisation a mis en place un corpus collaboratif (Bourgogne-Franche Comté). Ce projet s'étalera sur 18 mois, part de l'expérience des collaborateurs et devra ensuite converger pour que tous les outils fonctionnent ensemble. Le schéma directeur des systèmes d'informations national ne sera pas du sur mesure, il faudra voir.

### Point d'information sur le décret relatif à l'expérimentation d'un droit de dérogation reconnu au préfet

**Nous vous invitons à lire notre compte rendu de CTM du 8 février ainsi que le document de présentation qui nous a été remis pour ce CTSD. Une semaine sépare les réunions de ces deux comités et le sujet était déjà traité.**

### Retour sur les dialogues de gestion

Une présentation du déroulé des dialogues de gestion pour le programme 215 et 206 nous a été faite. Vous trouverez les power points en pièce jointe.

**Pour la SNUITAM-FSU cette présentation quoique fort intéressante ne relevait pas, à notre sens, d'un comité technique. Elle aurait pu faire l'objet d'une information informelle.**

Pour autant, elle a eu le mérite de permettre au SNUITAM-FSU de rappeler le rôle de nombre d'outils mis en place : répondre aux attentes de suppressions d'effectifs. L'administration a bien évidemment une autre vision.

### Ci-dessous les plafonds d'emploi du programme 215 et 206 en DRAAF-DAAF et DDI (évolution 2017/2018)

#### Plafond d'emploi du programme 215 en services déconcentrés (hors moyens d'ajustement)

	Plafond d'emploi 2017	Transfert 2018	Plafond d'emploi 2018	Evolution (hors transfert)
DDTM	2875	- 280	2535	- 2,31%
DD(CS) PP				
DRAAF-DAAF	1844	+ 3	1789	-3,14%
Total	4719	- 277	4324	- 2,66%

Transfert en négatif : décroisement METES. Transfert en positif : + 4 agents de la collectivité Wallis et Futuma basculés sur le 215 et -1 agent de la région BFC transféré à la DGFIP (service facturier)

#### Plafond d'emploi du programme 206 en services déconcentrés (hors moyens d'ajustement)

	Plafond d'emploi 2017	Transfert 2018	Plafond d'emploi 2018	Evolution (hors transfert)
DDTM				
DD(CS) PP	3901		3934	+ 0,85%
DRAAF-DAAF	718	3	721	+ 0,00%
Total	4619	3	4655	+ 0,71%

#### Tableau récapitulatif (ensemble des 2 tableaux précédents)

	Plafond d'emploi 2017	Transfert 2018	Plafond d'emploi 2018	Evolution (hors transfert)
DDTM	2875	- 280	2535	- 2,31%
DD(CS) PP	3901	0	3934	+ 0,85%
Total DDI	6776	- 280	6469	- 0,42%
DRAAF-DAAF	2562	+6	2510	- 2,26%
Total SD	9338	- 274	8979	- 0,94%

#### Questions diverses

Le SNUITAM-FSU n'a pas fait remonter de questions diverses

Une interrogation sur la diminution de la tenue des CRIC : un rappel sera fait aux DRAAF

Une interrogation sur l'expérimentation de travail sur sites distants en région BFC (un service sur 2 sites) et son extension à d'autres régions (en BFC, le remplacement des départs se faisant sur le site du service) : une extinction naturelle du 2<sup>ème</sup> site est attendue.

Le SNUITAM-FSU a rappelé que cette expérimentation se faisait à la demande de l'intérieur et que sa finalité n'était pas l'extension au ministère de l'agriculture du travail sur sites distants mais la faisabilité d'une organisation territoriale regroupant des services de différents ministères ou autres scénarios.

--	--	--	--	--

